
**DEPARTEMENT
DE LA REUNION**

**ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE**

**Commune
de Petite-Île**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
du 22 décembre 2023

Objet :

**Approbation du Budget
Primitif 2024 du budget
annexe de la Zone
d'Activité Economique
(ZAE) Verger Hémery –
M. 57**

NOTA - Le Président
certifie que le compte rendu
de cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie

Le 27 DEC. 2023

que la convocation du
Conseil avait été faite

Le 08 décembre 2023

et que le nombre des
membres en exercice est
de 33.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à dix-sept heures, le
Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence du Maire, Serge Hoareau.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, MALET Ludovic,
MUSSARD Emmanuelle, GENNEPY Clarisse, LEBON Gino, ETHEVE
Nicolas, RINGER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU-ROSOLEN
Anne Gaëlle, GRONDIN Jean-Noël, ROBERT/PAYET Anne Constance,
SEVERIN Magalie, LAVERGNE Christophe, ETHEVE Patricia, CORRE
Jean Yves, BENARD Didier, PAYET Sandrine, PAUS Richard, SOMNICA
Christine, SUZANNE Pascal, VIRAMA-ERCAMA Corinne, HOAREAU
Jean Denis, SORRES Jacky, LAURET Dany.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames et Monsieur : LEBON Natacha, SEBODIER Pascal,
BILGER/FOLIO Corinne, PRUGNIERES Sophia.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames et Monsieur : LEVENEUR Marine, BENARD Rita, SUZANNE
Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des
Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil : **Monsieur Ludovic Malet** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen :

Affaire n° 2023/9/24

**Approbation du Budget Primitif 2024 du budget annexe de la Zone
d'Activité Economique (ZAE) Verger Hémery – M. 57.**



Comme chaque année le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice à venir du Budget annexe de la Zone d'Activité Economique Verger Hémary.

Pour 2024, le Budget Primitif de la ZAE s'équilibre à la somme de 400 000 € dont 300 000 € en section de fonctionnement et 100 000 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend des recettes réelles pour un montant de 300 000 € correspondant au produit attendu sur d'éventuelle vente de parcelle restant en stock.

Les opérations d'ordre en section fonctionnement, comme en section d'investissement, concernent les opérations de mise à jour de stock compte tenu de cette éventuelle opération (sortie de stock)

Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	100 000,00	100 000,00
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	
Total de la section d'investissement		100 000,00	100 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	300 000,00	300 000,00
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	
Total de la section de fonctionnement		300 000,00	300 000,00
TOTAL DU BUDGET		400 000,00	400 000,00

Détail par chapitre**Section de fonctionnement**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
65	Autres charges de gestion	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses de gestion courante		200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES		300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes de gestion courante		300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00

Section d'Investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

Le Maire précise que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 15 décembre 2023.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Budget Primitif 2024 de la Zone d'Activité Economique « Verger Hémery » tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la Section de Fonctionnement, au niveau du chapitre pour la Section d'Investissement, sans reprise des résultats de l'exercice 2023 et sans vote formel sur chacun des chapitres.**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

[Signature]
Serge Hoareau

*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*